

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 28149

Numéro SIREN : 529 341 430

Nom ou dénomination : 15 NANCY

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2022 sous le numéro de dépôt 113606



2211364301



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE PARIS

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES  
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : 15 NANCY

Numéro RCS : 529 341 430

Numéro Gestion : 2016B28149

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 15 R DE NANCY  
75010 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R113606 (2022 113643)

Date du Dépôt : 30/08/2022

- Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 22/06/2022

Décision 1 : Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

fait à Paris, le 30 août 2022

**15 NANCY**

Société par actions simplifiée au capital de 2.590.000 euros  
Siège social : 15 rue de Nancy - 75010 Paris  
529 341 430 RCS Paris

de c... Paris

30 AOUT 2022

RAMAGOS

**EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
EN DATE DU 22 JUIN 2022**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Le 22 juin 2022 à 08H30, au 7 rue Greffulhe, 75008 Paris, la société RDC Société à Responsabilité Limitée, l'associé unique de la société 15 NANCY, Société par Actions Simplifiée unipersonnelle,

(...)

QUATRIÈME RÉOLUTION – MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de la société FBA Caelis Audit, dont le siège social est situé 1 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Frederic SIMEON, domicilié 1 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivé à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire pendant les deux exercices précédant l'expiration du mandat, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, et prenant acte de l'expiration des mandats, décide de ne pas les renouveler.

*Cette décision est adoptée par l'associé unique.*

(...)

\*\*\*\*\*

Thomas RAYNAUD  
Directeur General

